



**CONTRAT D'OBJECTIFS SECTORIEL
RÉGIONAL
EMPLOI - FORMATION - ORIENTATION
2020 - 2022**

« Construction »

Partenaires associés :



- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4221-1 et suivants,
- VU le Code du travail, notamment le livre III – 6^{ème} partie relatif à la formation professionnelle continue,
- VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 214-12 et D331-65 et suivants,
- VU le Projet académique 2018-2022,
- VU la Convention entre l'État et la Région Pays de la Loire relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants signée le 30 janvier 2020,
- VU la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,
- VU le Plan de bataille pour l'emploi adopté par délibération du Conseil régional du 22 mars 2018,
- VU le PACTE régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022 signé le 18 février 2019,
- VU le Plan régional pour l'orientation adopté par délibération du Conseil régional en date du 20 et 21 juin 2019,
- VU le Plan de relance de l'État,
- VU le Plan régional de relance adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

EST CONCLU

ENTRE

La Région des Pays de la Loire

Représentée par la Présidente du Conseil régional, Christelle MORANÇAIS,

Dûment habilitée à signer la présente convention par la délibération du conseil régional en date du 31 mars 2021

Ci-dessous dénommée « la Région »

ET

L'État

Représenté par le Recteur de la région académique Pays de la Loire, William MAROIS,

Dûment habilité à signer la présente convention,

Et par le Préfet de région Didier MARTIN

Dûment habilité à signer la présente convention,

ET D'AUTRE PART



La FÉDÉRATION FRANCAISE DU BÂTIMENT Pays de la Loire

Représentée par son Président, Régis ROUSSEAU

Dûment habilité à signer la présente convention,

ET

La CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) Pays de la Loire

Représentée par son Président, Michel BROCHU

Dûment habilité à signer la présente convention,

ET

La FÉDÉRATION DES TRAVAUX PUBLICS Pays de la Loire

Représentée par son Président, Laurent-Emmanuel DIEU

Dûment habilité à signer la présente convention,

ET

La FÉDÉRATION DES DISTRIBUTEURS DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION Pays de la Loire

Représentée par son Président, Éric ROUET

Dûment habilité à signer la présente convention,

ET

L'OPCO CONSTRUCTYS

Représenté par son Directeur régional

Dûment habilité à signer la présente convention,



PREAMBULE

Dès 2018, les fédérations professionnelles du Bâtiment et des Travaux publics avaient exprimé la volonté de contractualiser avec la Région Pays de la Loire et l'État sur des objectifs communs en matière d'emploi, de formation et d'orientation.

Des réflexions partagées ont abouti à l'élaboration d'un premier contrat d'objectifs sectoriel. Ce premier contrat Emploi-Formation-Orientation « Construction » a été arrêté par ses signataires au début de l'année 2020 et approuvé le 14 février 2020 par la Commission permanente du Conseil régional.

Le nouveau contexte de crise engendré par une situation sanitaire sans précédent -COVID 19- a nécessairement conduit à l'ajustement de son contenu.

Ainsi, des travaux de concertation ont été relancés en octobre 2020 et ceux-ci ont abouti à la réalisation de 7 « Fiches Action » répondant aux besoins du secteur de la Construction.

LE CONTEXTE

CADRE INSTITUTIONNEL

Les évolutions du cadre institutionnel Emploi Formation et Orientation professionnelles, en particulier avec la Loi " Pour la liberté de choisir son avenir professionnel " du 5 septembre 2018, la convention signée entre l'État et la Région Pays de la Loire le 30 janvier 2020 relative aux nouvelles compétences de la Région concernant l'information sur les métiers, les ambitions régionales traduites au travers du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), de la Stratégie régionale, Emploi, Formation et Orientation professionnelles (SREFOP) 2018-2022, et de leurs déclinaisons au travers des dialogues sectoriels et du Plan de Bataille pour l'Emploi 2018-2022 adopté par le Conseil régional en mars 2018, du Plan d'Investissement dans les Compétences à travers du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 approuvé par les élus régionaux le 20 décembre 2018, du Plan régional pour l'orientation tout au long de la vie voté par le Conseil régional en juin 2019, et du Plan régional de relance adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 conduisent l'ensemble des acteurs, dans le cadre de leurs compétences respectives, à s'engager en faveur d'un Contrat d'objectifs régional Emploi, Formation, et Orientation.

Les branches professionnelles ont vu leur rôle se renforcer pour développer l'Alternance et la Gestion des Compétences au sein des entreprises. Ce rôle des branches se caractérise notamment par de nouvelles missions confiées à un OPCO revisité et par l'ambition d'un travail prospectif sur l'évolution des métiers et des qualifications. L'entreprise revient au centre du sujet formation de ses salariés, actuels et futurs, et qui sont appelés à être plus encore acteurs de l'offre de formation qui leur est offerte.

Le développement des relations entre l'École et le monde professionnel, et plus particulièrement avec les entreprises, fait partie des missions de service public du système éducatif, avec un triple objectif :

- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves après leur sortie du système éducatif. L'article 1^{er} du Code de l'Éducation fixe à l'Éducation nationale une responsabilité en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : « *le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté* » ;
- Aider et accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, en leur permettant de connaître les différents métiers qui s'offrent à eux ;
- Donner des clefs de compréhension aux élèves pour les préparer progressivement à leur arrivée future dans le monde professionnel, plus particulièrement s'agissant des élèves formés en alternance.

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir, de la réforme du collège, du lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle qui fixe un cap ambitieux pour le lycée professionnel en engageant les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.



Ce contrat a également vocation à prendre en compte les priorités inscrites dans les politiques publiques sectorielles conduites par l'État au niveau national ou en région, ainsi que les sujets prioritaires du dialogue quadripartite mené au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et des CPREF des branches professionnelles.

LE SECTEUR CONSTRUCTION EN PAYS DE LA LOIRE

Le secteur de la Construction constitue un secteur majeur dans l'économie ligérienne avec un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros.

Avec un effectif de 28 000 entreprises dont 16 500 entreprises sans salariés, ce secteur d'activité regroupe 94 000 salariés répartis de la façon suivante :

- 70 500 salariés dans le Bâtiment,
- 17 500 salariés dans les Travaux Publics
- 6 000 salariés dans la distribution de matériaux.

Le dynamisme du secteur se caractérise par la création de 2 500 entreprises par an depuis 3 ans. Une forte atomisation du secteur est constatée, 65% des 28 000 entreprises n'emploient pas de salariés et plus de 9 entreprises sur 10 ont moins de 10 salariés en Pays de la Loire.

La problématique de recrutement constitue un enjeu prioritaire du secteur avec une tension sur l'intégralité des métiers. Plus de 8 000 demandes d'emploi ont été recensées fin 2020. 80% des besoins en emploi sont représentés par les métiers de la production qui attestent d'un taux de qualification élevé (75%) en Pays de la Loire. Les fonctions commerciales et les métiers d'encadrement (plus de 1 000 offres d'emploi par an) sont également touchés par une baisse d'attractivité observée depuis plusieurs années.

Il est important de noter un fort recours au travail temporaire (11% des effectifs intérimaires en Pays de la Loire) et une nette progression de la formation de ces intérimaires aux métiers de la production (+ 30% en 2020).

Le secteur de la distribution de matériaux de construction suit la tendance du bâtiment avec toutefois une restructuration attendue de la filière bois et une augmentation des matériaux biosourcés dans l'activité de négoce.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT D'OBJECTIFS SECTORIEL CONSTRUCTION

Le contrat d'objectifs sectoriel régional « CONSTRUCTION » est un accord pluriannuel entre les fédérations professionnelles, leur OPCO, l'État (représenté par la Direccte et l'académie de Nantes) et la Région. Il a pour but de poser un cadre de concertation entre les parties, de développer le dialogue, de renforcer les complémentarités pour notamment permettre un développement efficace, dans leur champ de compétences, des formations professionnelles, de l'orientation et de l'emploi.

Les travaux du contrat d'objectifs sectoriel portent sur quatre axes :

AXE 1 - L'OBSERVATION pour connaître les besoins en compétences des entreprises et l'évolution des métiers

AXE 2 - L'ORIENTATION pour faciliter l'information sur les métiers et leur évolution, pour promouvoir l'offre de formation, l'information des acteurs et la mise en place de réseaux de référents

AXE 3 - la FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE pour faciliter la transformation et l'optimisation de l'offre de formation selon ses différentes voies (voie professionnelle initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, formation professionnelle continue des adultes)

AXE 4 - le RECRUTEMENT, L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE pour faciliter les processus de recrutement tant du côté des candidats que des entreprises et améliorer l'insertion des publics formés.

La contractualisation entre les signataires porte sur un certain nombre d'objectifs prioritaires partagés, définis en fonction notamment des réalités économiques constatées dans le champ d'application et déclinés en résultats attendus en son échéance. Les signataires s'engagent dans la réalisation des préconisations formulées et collectivement élaborées au sein du présent cadre contractuel.



ARTICLE 2 : LES ENJEUX PARTAGES

Les travaux d'élaboration du contrat ont permis de relever des enjeux qui s'inscrivent dans les 4 axes décrits ci-dessous (Observation, Orientation, Formation, Recrutement).

À ce titre, ils visent la connaissance et la promotion des métiers et des formations ainsi que l'articulation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle des jeunes et des adultes afin de répondre aux besoins d'attractivité, de formation et de recrutement de chaque branche du secteur tout en concourant à faciliter l'accès à la formation des personnes en orientation et en recherche d'emploi.

ARTICLE 3 : L'OBSERVATION (axe 1) pour connaître les besoins en compétences des entreprises et l'évolution des métiers

Définir des priorités sectorielles pour le continuum emploi, formation et orientation, impose de pouvoir disposer d'outils de collecte, d'analyse et donc de prospective.

La priorité exprimée par les partenaires est de mutualiser et coordonner les efforts en vue de disposer d'une vision élargie et enrichie du secteur, en s'accordant sur une méthodologie partagée. L'enjeu majeur est de disposer d'une grille de lecture pertinente de la relation emploi-formation-orientation pour le secteur de la Construction en séparant, lorsque cela s'impose, les problématiques inhérentes à chaque branche.

Cet enjeu majeur se décline en objectifs opérationnels :

- Connaître les **besoins en compétences** des entreprises et anticiper les évolutions de marché,
- Connaître **l'offre de formation professionnelle initiale et continue**,
- Observer les différents **parcours empruntés pour exercer un métier** donné,
- Proposer des analyses et **restitutions exploitables** par tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation,
- Mesurer **l'efficacité des dispositifs** et proposer des outils **d'aide à la décision**.

Pour répondre à ces enjeux, les signataires du contrat d'objectifs s'engagent sur 2 actions :

- **Fiche Action N°1** : Réaliser le **Portrait sectoriel régional de la Construction** selon une méthodologie en 7 étapes,
- **Fiche Action N°2** : Analyser la **relation emploi-formation-orientation** pour **16 métiers prioritaires** de la Construction.

La Fiche Action N°1 propose une méthodologie de Portrait sectoriel en 7 étapes partagée entre les différents observatoires régionaux, la Région et le Cariforef avec un objectif de mutualisation des données et d'enrichissement des pratiques. Les 7 étapes sont détaillées dans la Fiche Action présente en annexe 1 du présent contrat. Cette méthodologie d'observation sectorielle, portée par **la CERC** (Cellule Économique Régionale de la Construction), intégrera toutes les ressources annuelles produites par les acteurs du secteur afin d'enrichir les analyses et tableaux de bord produits.

À cette vision macro-économique, vient s'ajouter une granularité plus fine matérialisée par la Fiche Action N°2 concernant **16 métiers prioritaires**. La concertation de tous les signataires du contrat a permis de définir une liste de 16 métiers en tension :

- **Bâtiment** (6 métiers spécifiques) : **Maçonnerie, Couverture, Serrurier métallier, Charpentier, Électricien, Plombier chauffagiste**,
- **Travaux Publics** (3 métiers spécifiques) : **Ouvrier VRD, Canalisateur, Monteur de réseaux électriques et fibre**,
- **Encadrement** (4 métiers partagés par le Bâtiment et les Travaux Publics) : **Chef d'équipe, Chargé d'affaires, Chef de chantier, Conducteur de travaux**.
- **Distribution de matériaux de construction** (1 métier spécifique / 2 métiers intersectoriels) : **Vendeur conseil distribution matériaux / Magasinier, Chauffeur livreur**.



La relation emploi-formation-orientation sera étudiée pour chacun de ces métiers, avec une approche croisée entre les métiers spécifiques à la branche, la transversalité des fonctions commerciales et des fonctions d'encadrement et deux métiers inter sectoriels (magasinier et chauffeur livreur). Cette analyse par métier permettra d'irriguer les réflexions menées par les partenaires pour mener des actions opérationnelles sur les 3 autres axes du contrat : orientation, formation et accès à l'emploi.

ARTICLE 4 : L'ORIENTATION (axe 2) pour faciliter l'information sur les métiers et leur évolution, pour promouvoir l'offre de formation, la professionnalisation des acteurs et la mise en place de réseaux de référents

Bien qu'offrant de nombreux emplois sur l'ensemble du territoire régional, le secteur de la Construction et de ses métiers continue à pâtir d'un manque d'attractivité et d'une image dépréciée. Il convient donc d'agir pour mieux les promouvoir et lever certains *a priori* et freins associés auprès de différents publics : les jeunes et leurs familles, les actifs en reconversion, les enseignants et professionnels en charge de l'accompagnement de ces publics.

Ce sujet primordial d'attractivité des métiers regroupe de multiples enjeux :

- Informer pour pallier la **méconnaissance des métiers**,
- Changer les **représentations et idées reçues**,
- Favoriser les **rencontres entre entreprises et futurs salariés**.

Différents **réseaux d'ambassadeurs métier** existent sur le territoire (Conseillers Entreprises pour l'École, artisans messagers, professionnels référents). L'enjeu **n'est pas de rajouter de nouveaux relais locaux** au risque de diluer l'impact des messages. L'effort de concertation des acteurs doit porter sur les moyens mis à disposition de ces ambassadeurs métier ainsi que sur la visibilité des dispositifs d'orientation proposés aux Ligériens. En résumé, il faut **privilégier une approche qualitative** sur des temps forts bien identifiés plutôt que de démultiplier le nombre d'actions. Dans ce cadre, les actions de communication concertées pour promouvoir les salons, concours et autres temps forts concerneront, au sein de ce contrat d'objectifs, **les évènements transverses aux organisations professionnelles du secteur Construction** afin de renforcer les synergies en faveur de l'orientation.

Pour répondre aux enjeux définis, les signataires du contrat sectoriel Construction s'engagent sur 2 actions en cohérence avec le Plan régional pour l'orientation tout au long de la vie :

- **Fiche Action N°3** : Déconstruire les **idées reçues** : réalisation d'un **outil digital** interactif et ludique,
- **Fiche Action N°4** : Favoriser la **diversité des rencontres** entre **publics ligériens** en orientation et **professionnels** de la Construction.

La Fiche Action N°3 porte sur la réalisation d'un **outil de communication « vitrine du secteur Construction »** destiné à tous les publics et diffusé auprès de tous les acteurs de l'information et de l'orientation. Dirigé par une **approche ludique et interactive**, ce support commun d'attractivité des métiers, fruit d'une réflexion collective sectorielle, sera partagé par tous les signataires. Conscient du défi à relever, le groupe projet dédié à cette action conduira une méthodologie d'enquête afin de :

- hiérarchiser les **idées reçues**,
- préparer des messages **adaptés** en fonction des **cibles de public** visées,
- proposer une expérience **d'immersion en réalité virtuelle**.

La Fiche Action N°4 a pour ambition de renforcer les dispositifs existants **favorisant la rencontre** entre élèves, étudiants, parents, demandeurs d'emploi et professionnels de la Construction.

4 types de dispositifs complémentaires sont mis en avant :

- Outils « **Rencontre Un Pro** », « **Choisir Mon Stage** » et « **Choisir Mon Apprentissage** » via le site « Choisirmonmétier-paysdelaloire.fr » pour les premiers pas professionnels et les enquêtes métier,
- Les « **Conseillers Entreprises pour l'École** »,
- « **Construis Ton Avenir** » en tant que salon physique ou virtuel pour informer tous les publics,
- La compétition internationale des « **Olympiades des Métiers** » pour montrer les gestes métiers et attester de l'excellence des pratiques techniques.



Des actions de communication seront pilotées dans le cadre du présent contrat avec pour vocation d'amplifier le nombre de rencontres en s'appuyant sur la diversité des médias (rencontres physiques, enquête métier par téléphone, expérience de salon virtuel) et l'implication des professionnels.

ARTICLE 5 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (axe 3) pour faciliter la transformation et l'optimisation de l'offre de formation selon ses différentes voies (voie professionnelle initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, formation professionnelle continue des adultes)

La formation professionnelle initiale et continue est un outil essentiel au service des Ligériens et des entreprises, pour permettre à chacun de trouver sa voie et de s'insérer durablement dans l'emploi, pour satisfaire au mieux les besoins en compétences exprimés par les employeurs et ainsi préparer l'avenir.

Ce volet vise à identifier les différents parcours de formation appropriés en fonction des types de publics, à permettre la meilleure adéquation entre les compétences actuelles et futures attendues et les formations proposées.

Il conviendra donc de travailler collectivement à des stratégies :

- d'évolution de **l'offre de formation** en veillant particulièrement à préserver l'équilibre des voies de formation régionale, par des ouvertures et des fermetures de formation concertées entre représentants des réseaux historiques ;
- d'adaptation de l'offre de formation face aux enjeux environnementaux,
- de création de passerelles et de **parcours Construction « sur mesure »**,
- d'information et d'implication de tous les acteurs dans une logique de complémentarité.

Cette ambition se traduit opérationnellement dans le présent contrat sectoriel Construction au travers de deux actions :

- la montée en puissance de la formation des enseignants et formateurs professionnels aux enjeux de rénovation énergétique,
- la mise en place de parcours qualifiants adaptés aux publics éloignés de l'emploi.

Pour répondre aux enjeux de l'axe 3, les signataires du contrat d'objectifs s'engagent sur 2 actions :

- **Fiche Action N°5 : Déploiement** du programme de formation FEEBAT (Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment) à l'échelle régionale,
- **Fiche Action N°6 : Proposer des parcours qualifiants adaptés** au secteur Construction pour les publics **non francophones**.

La Fiche Action N°5 doit favoriser la transmission de savoir sur les économies d'énergie entre les professionnels du secteur et les enseignants de l'Éducation nationale et formateurs en CFA, prolongeant ainsi les actions entreprises par le Campus des Métiers et des Qualifications « Bâtisseurs de construction d'avenir » auprès de ses adhérents. La déclinaison régionale de ce programme de formation FEEBAT aux économies d'énergie dans le bâtiment à destination des enseignants et formateurs en CFA et pilotée par le Rectorat constitue un vecteur pertinent pour adapter la formation des futurs professionnels aux exigences environnementales. Tous les partenaires du contrat d'objectifs sectoriel travailleront à l'implication des professionnels dans cette action de formation comme opportunité de développement de compétences.

La Fiche Action N°6 a pour objet d'accompagner la formation des publics non francophones vers les métiers de la Construction. Un travail d'ingénierie de formation, adapté au secteur Construction, doublé d'un accompagnement social renforcé permettra de sécuriser les parcours d'intégration en entreprise dans de bonnes conditions. L'action proposée impliquera dès le départ les entreprises partie-prenantes des dispositifs de formation, afin que l'apprentissage des gestes métier et des consignes de sécurité constituent des supports pédagogiques d'acquisition du français.

Une convention Région / OPCO CONSTRUCTYS permettant de décliner de façon opérationnelle les objectifs partagés sur le champ de la formation continue dans le cadre des compétences de l'OPCO, constitue une première illustration de la concertation dans le cadre du contrat d'objectifs sectoriel EFOP.



ARTICLE 6 : LE RECRUTEMENT, L'ACCES A L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE (axe 4) pour faciliter les processus de recrutement tant du côté des candidats que des entreprises et améliorer l'insertion des stagiaires formés

La question récurrente est celle de l'**optimisation des processus de recrutement** notamment dans les PME du secteur de la Construction ne disposant pas de service RH dédié, afin de faciliter la mise en relation entre les parties concernées mais aussi réussir l'intégration dans l'entreprise.

Les enjeux principaux sont clairement identifiés :

- Attirer de nouveaux candidats et diversifier les publics cible,
- Favoriser l'insertion en emploi dans l'entreprise,
- Accompagner les entreprises du secteur dans la mise en place d'une politique RH incluant la gestion des emplois et compétences.

Au travers du dispositif de « Prestation de conseil en ressources humaines » (PCRH) piloté par l'État et mis en œuvre par l'OPCO Constructyts avec les financements de l'État, de l'OPCO et de la Région, ainsi que son offre de services, les entreprises du secteur Construction bénéficient de solutions adaptées pour être accompagnées sur les enjeux de :

- reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise Covid-19,
- recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise,
- organisation du travail,
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et en particulier établissement d'un accord de Gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) afin de permettre aux salariés de l'entreprise de bénéficier du dispositif "Transitions collectives",
- amélioration du dialogue social et des relations sociales dans l'entreprise,
- professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise.

La PCRH vise à positionner la gestion des ressources humaines comme enjeu de maintien dans l'emploi des salariés tout en contribuant activement au développement stratégique des entreprises.

Au titre de son axe Recrutement, ce contrat porte une action d'implication des employeurs du secteur Construction pour l'intégration des stagiaires formés dans le cadre du dispositif certifiant « **RÉGION FORMATION - VISA Métiers** ».

En 2021, ce sont **1 100 places de formation certifiante** préparant aux métiers de la Construction qui y sont proposées. Cela représente plus de 150 actions de formation réparties sur le territoire régional. À cela, il faut rajouter des sessions de formation logistique et technico-commerciales qui peuvent fournir des candidats aux employeurs de la distribution de matériaux de construction.

Pour répondre à cet enjeu d'insertion en emploi en sortie de formation, les signataires du contrat d'objectifs s'engagent sur une action :

- **Fiche Action N°7** : Renforcer la relation Employeurs - Organismes de Formation - Demandeurs d'emploi en s'appuyant sur l'offre « **RÉGION FORMATION - VISA Métiers** ».

L'objectif de cette action est de créer un **outil calendaire** permettant de mieux impliquer, en amont des sessions de formation, les employeurs dans l'offre de stage professionnel et de programmer le recrutement de candidats au regard des sorties de formation prévues.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les signataires se mobilisent collectivement pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat d'objectifs sectoriel Emploi-Formation-Orientation.

Ces engagements sont notamment formalisés dans le cadre de **7 « Fiches Actions »** jointes en annexe au présent contrat. Ces fiches détaillent le contenu des actions, les objectifs poursuivis, les partenariats mobilisés, la nature des engagements et les indicateurs de suivi.



Elles feront l'objet d'un suivi au moins annuel dans le cadre du Comité de pilotage du contrat. Tout au long de la durée du contrat, de nouvelles actions pourront être identifiées par les partenaires. Elles feront l'objet de fiches d'engagements complémentaires autour de nouveaux enjeux venant en déclinaison du présent contrat, sur la base de leur validation en Comité de pilotage.

A cet égard, les enjeux identifiés dans la première version du contrat sectoriel Construction élaboré avant la crise sanitaire et économique pourront être traités dans ce cadre avec les membres du Groupe technique :

- Axe 1 OBSERVATION : Veille sur l'environnement des marchés et innovation,
- Axe 2 ORIENTATION : Renforcer la connaissance des métiers des acteurs de l'orientation,
- Axe 3 FORMATION : Évolution de l'offre de formation initiale et continue (travail sur les référentiels de formation initiale et VISA Métiers) et Information sur l'offre de formation impliquant tous les acteurs,
- Axe 4 : RECRUTEMENT, ACCES A L'EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE : développer l'approche pédagogique du recrutement et l'approche RH.

ARTICLE 8 : PILOTAGE ET SUIVI DU CONTRAT

L'instance du Dialogue sectoriel est désignée « Comité de pilotage ».

Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des signataires et des partenaires associés, ou de leurs représentants désignés, comme suit :

Pour les signataires du secteur :

- La Région Pays de la Loire
- Le Rectorat d'Académie
- La DIRECCTE
- La Fédération Française du Bâtiment (FFB) Pays de la Loire
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Pays de la Loire
- La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)
- la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) Pays de la Loire
- L'OPCO ConstructyS

Pour les partenaires associés :

- Pôle Emploi
- La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC)
- Le Campus des Métiers et des Qualifications « Bâtisseurs de Constructions d'Avenir »
- Le Cariforef
- L'OPP BTP
- L'ARACT
- Les membres du Bureau du CREFOP

En charge du suivi stratégique, le comité de pilotage fixe les objectifs du contrat sectoriel. Il procède au bilan de l'année écoulée et réoriente éventuellement la mise en œuvre du contrat selon les propositions du Groupe technique. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Le cadre et le bilan de l'ensemble des 11 contrats d'objectifs sectoriels emploi-formation-orientation, dont le présent contrat dédié à la Construction, feront l'objet d'une présentation auprès du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Le Groupe technique est composé des représentants techniques dûment désignés par les différents signataires. Il assurera l'animation et le secrétariat du contrat.

Il produit annuellement pour le comité de pilotage une synthèse des travaux des Groupes de travail, il réalise les comptes rendus des échanges et les transmet à l'ensemble des acteurs ; il réalise un bilan pour faire un point d'étape sur les réussites et les points d'amélioration et une analyse des difficultés rencontrées. Il s'appuie pour ce faire sur les éléments consolidés par les groupes de travail.



Il assure le suivi des différentes « Fiches Action » inscrites au contrat, vérifie leur bon déroulement et réajuste leur déploiement. Il identifie les nouvelles orientations et valide les propositions de nouvelles « Fiches Action » qui pourraient venir enrichir le contrat. Il accomplit les bilans et les évaluations des actions conduites dans le cadre du présent contrat et les présente au comité de pilotage.

Il sera animé par la Région avec l'appui des animateurs des Groupes de travail. Pour ce faire, l'animateur proposera un plan d'actions détaillé à destination du Groupe technique et toute évolution susceptible d'améliorer le fonctionnement opérationnel du contrat. Il veillera à la bonne réalisation des objectifs des Groupes de travail et coordonnera dans un souci de cohérence, les différentes initiatives prises par les Groupes de travail, favorisera les synergies, les croisements d'informations entre Groupes de travail et si besoin fera émerger des approches transverses.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à valoriser leur partenariat et s'accorderont sur une communication externe du présent contrat et de ses axes de collaboration : relation presse, communication interne et d'influence, sites internet, réseaux sociaux...

Ils apposeront leurs logos respectifs sur l'ensemble des éditions qui s'y rapportent.

ARTICLE 10 : RESILIATION DU CONTRAT

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, l'autre partie se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à la partie défaillante restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

ARTICLE 12 : DUREE ET VALIDITE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à compter de sa signature par les parties.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2022.

Toute modification des conditions, des modalités d'exécution et de temporalité du présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

ARTICLE 13 : PIECES CONTRACTUELLES DU CONTRAT

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- La présente convention
- Les annexes :
 - Annexe 1 : 7 Fiches Action détaillées
 - Annexe 2 : Cadre d'intervention des Conseillers Entreprises pour l'École
 - Annexe 3 : 12 points clés pour une voie professionnelle renouvelée
 - Annexe 4 : Lexique des acronymes présentés par ordre alphabétique



Pour la Région



La Présidente du Conseil régional
Christelle MORANÇAIS

Pour l'autorité académique



Le Recteur de la région
académique Pays de la Loire
et de l'Académie de Nantes
William MAROIS

Pour l'État



Le Préfet de la région
Pays de la Loire
Didier MARTIN

Pour la Fédération française
du bâtiment
Pays de la Loire



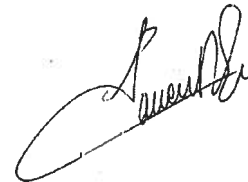
Le Président
Régis ROUSSEAU

Pour la Confédération de
l'artisanat et des petites
entreprises du bâtiment Pays de la
Loire



Le Président
Michel BROCHU

Pour la Fédération des travaux
publics
Pays de la Loire



Le Président
Laurent-Emmanuel DIEU

Pour la Fédération des
Distributeurs de Matériaux de
Construction
Pays de la Loire



Le Président
Éric ROUET

Pour l'OPCO CONSTRUCTYS



Le Directeur régional
Pierre GRENIER



ANNEXE 1

Fiches Action détaillées

Enjeu N°1 : Disposer d'une grille de lecture pertinente de la relation emploi-formation-orientation dans le secteur de la Construction

Fiche Action N°1 : Réaliser le portrait sectoriel régional de la Construction selon une méthodologie en 7 étapes.

Enjeu N°2 : Analyser la situation de l'emploi sur les métiers en tension

Fiche Action N°2 : Analyser la relation emploi-formation-orientation pour 16 métiers prioritaires de la Construction.

Enjeu N°3 : Attractivité : Faire évoluer les représentations des métiers de la Construction

Fiche Action N°3 : Déconstruire les idées reçues : réalisation d'un outil digital interactif et ludique.

Enjeu N°4 : Promouvoir la richesse des métiers de la Construction auprès de tous les Ligériens

Fiche Action N°4 : Favoriser la diversité des rencontres entre publics ligériens en orientation et professionnels de la Construction.

Enjeu N°5 : Faire monter en compétences les enseignants et formateurs en CFA pour répondre aux enjeux énergétiques

Fiche Action N°5 : Déploiement du programme de formation **FEEBAT** aux économies d'énergie à l'échelle régionale.

Enjeu N°6 : Développer un parcours d'orientation et de formation envers les publics éloignés de l'emploi

Fiche Action N°6 : Proposer des parcours qualifiants adaptés au secteur Construction pour les publics non francophones.

Enjeu N°7 : Impliquer les employeurs dans la formation des futurs salariés

Fiche Action N°7 : Renforcer la relation Employeurs - Organismes de Formation - Demandeurs d'emploi en s'appuyant sur l'offre « REGION FORMATION - VISA Métiers ».



AXE 1 / OBSERVATION

Enjeu N°1 : Disposer d'une grille de lecture pertinente de la relation emploi-formation-orientation dans le secteur de la Construction

Axe 1	OBSERVATION
Intitulé de l'action N°1	Réaliser le portrait sectoriel régional de la Construction selon une méthodologie en 7 étapes
Contextualisation de l'action	Pour le secteur Construction, le périmètre de cette analyse comprendra toutes les branches du bâtiment, des Travaux Publics et négoce de bois et matériaux de construction en présentant des résultats différenciés par sous-secteur. En complément de cette approche macro-économique, une attention particulière sera portée à la relation emploi-formation-orientation des métiers en tension préétablis avec les branches professionnelles (CF Action N°2).
Description	Présentation détaillée des 7 étapes du portrait sectoriel :
ETAPE 1	Elle doit permettre d'avoir une vision chiffrée globale du secteur : nombre d'entreprises / nombre d'établissements en quantifiant ceux qui relèvent strictement de l'OPCO, tailles, répartitions dans les branches.
ETAPE 2	Dresser un état des lieux des emplois : nombre de salariés (des entreprises/établissements relevant de l'OPCO) total et répartition par secteur d'activité, actifs en emploi par âge, sexe, niveau de formation nature des emplois : actifs en emploi par statut professionnel, contrat de travail, temps plein/partiel.
ETAPE 3	Cette partie doit permettre d'identifier quels sont les métiers du secteur. Il s'agit de répertorier, quantifier les métiers propres au secteur et zoomer sur les plus importants et leur part au regard de l'ensemble des métiers exercés dans le secteur.
ETAPE 4	L'exercice des métiers propres au secteur dans les 10 autres secteurs et au-delà (fonction publique, indépendants, demandeurs d'emploi) : Quantification et Cartographie.
ETAPE 5	Introduction de la question des métiers en tension en s'appuyant sur les enquêtes BMO et le taux de turnover.
ETAPE 6	Portrait sectoriel Formation proposé en Région préparant aux métiers propres du secteur identifié dans les étapes précédentes en distinguant la formation initiale, l'alternance, la formation professionnelle continue et l'enseignement supérieur (ParcoursSup). Indicateurs : entrées et sorties en formation, taux de rupture, taux de réussite, insertion dans l'emploi et taux de pression pour y entrer.
ETAPE 7	Portrait Sectoriel Orientation Sources à exploiter : Inserjeunes, Affelnet et ParcoursSup, outils de suivi des inscriptions en réunion d'information collective pour l'offre de FPC des demandeurs d'emploi, base de données d'achats individuels de formation via « MonCompteFormation ».
Demande complémentaire	Sur demande des fédérations professionnelles, une attention particulière sera portée sur l'analyse des parcours professionnels antérieurs des salariés rejoignant la Construction et des anciens salariés qui ont quitté le secteur (mobilité professionnelle)
Public cible	Acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation
Porteur de l'action	CERC Cellule Économique Régionale de la Construction



Partenaires	Signataires du contrat d'objectifs sectoriels et partenaires associés
Ressources mobilisables	Travaux du Cariforef, des fédérations professionnelles et de l'observatoire CERC (tableau emploi formation annuel) Études OPMQ Enquêtes BMO de Pôle Emploi, Service Études Statistiques Évaluation (Directe) Dispositif Inserjeunes, Études produites par l'observatoire national CONSTRUCTYS, Données Parcours Sup et Affelnet.
Engagement des partenaires publics	Les partenaires publics s'engagent à : - Analyser les données produites sur l'évolution des emplois, des compétences et de la formation professionnelle dans les champs sectoriels concernés ; - Communiquer les travaux à l'ensemble des acteurs EFOP - Proposer des recommandations afin de permettre une mise en cohérence des besoins en emplois et de l'offre de formation sur le territoire régional.
Engagement des fédérations professionnelles	Les fédérations professionnelles s'engagent à : - Participer au comité de pilotage du tableau de bord Emploi Formation fourni par la CERC
Engagement OPCO	CONSTRUCTYS s'engage à fournir des données d'activité de l'OPCO en matière d'alternance et de formation professionnelle continue ainsi que les études produites par l'observatoire national en lien avec les objectifs de la fiche action.
Livrable	Portrait sectoriel délivré par la CERC (format d'exploitation à déterminer / infographie à l'étude ou autre format). Ce tableau présentera les données par sous-secteur : Bâtiment, TP, Distribution de matériaux de construction.
Indicateurs de suivi	Publication des résultats de l'enquête auprès de tous les acteurs EFOP Proposition d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale et continue au regard des éléments constatés.
Amélioration continue	Renforcement de la collaboration CERC- Cariforef- Observatoire de l'OPCO CONSTRUCTYS et adaptation du portrait sectoriel en fonction des évolutions du secteur Construction.
Calendrier de l'action	2021 : Adaptation du tableau Emploi Formation Bâtiment et Travaux Publics intégrant les 7 étapes du portrait sectoriel (document complémentaire au tableau Emploi Formation annuel). Concernant la Distribution de Matériaux de construction , un plan d'action sera étalé sur 2 ans : - 2021 : structuration d'une démarche de recueil des données et de préparation d'un tableau de bord en collaboration avec la FDMC Pays de la Loire - 2022 : Production du premier tableau de bord Emploi Formation.



AXE 1 / OBSERVATION

Enjeu N°2 : Analyser la situation de l'emploi sur les métiers en tension

Axe 1	OBSERVATION
Intitulé de l'action N°2	Analyser la relation emploi-formation-orientation pour 16 métiers prioritaires de la Construction
Contextualisation de l'action	<p>Une liste de 16 métiers en tension a été définie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment (6 métiers spécifiques) : Maçonnerie, Couverture, Serrurier métallier, Charpentier, Électricien, Plombier chauffagiste - Travaux Publics (3 métiers spécifiques) : Ouvrier VRD, Canalisateur, Monteur de réseaux électriques et fibre - Encadrement (4 métiers partagés par le bâtiment et les Travaux Publics) : Chargé d'affaires, Chef d'équipe, Chef de chantier et Conducteur de travaux - Distribution de matériaux de construction (3 métiers) : Vendeur conseil, Magasinier, Chauffeur livreur. <p>Il est à noter que les 2 derniers métiers de cette liste (magasiniers, chauffeurs livreurs) sont des métiers transverses à d'autres secteurs d'activité (métiers intersectoriels).</p>
Description de l'action	<p>Cette action a pour objectif une cartographie de l'emploi déclinée comme suit pour tous les métiers recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de formation initiale, par alternance, de formation continue - Dispositif d'orientation par rapport à ces métiers - Comment accéder à ces métiers ? Quels parcours ? - Taux d'insertion en fin de formation, taux de rupture en cours de formation, taux de rupture après 6 mois de contrat - Métiers transverses : Méthodologie d'étude des parcours à définir en coopération avec le Cariforef.
Public cible	Acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation
Porteur de projet	CERC Cellule Économique Régionale de la Construction
Partenaires	Signataires du contrat d'objectifs sectoriels et partenaires associés
Ressources mobilisables	Travaux du Cariforef et de l'observatoire CERC Enquêtes BMO de Pôle Emploi Données du dispositif « inserjeunes » Données Parcours Sup et Affelnet
Engagement des partenaires publics	<p>Les partenaires publics s'engagent à : Communiquer les travaux à l'ensemble des acteurs EFOP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les données produites sur l'évolution des emplois, des compétences et de la formation professionnelle dans les champs sectoriels concernés ; - Proposer des recommandations afin de permettre une mise en cohérence des besoins en emplois et de l'offre de formation sur le territoire régional.
Engagement des fédérations professionnelles	<p>Les fédérations professionnelles s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de promotion engagées sur cette liste de métiers. <p>CONSTRUCTYS s'engage à fournir des données d'activité de l'OPCO en matière d'alternance et de formation continue ainsi que les études fournies par l'observatoire national afférentes à ces métiers.</p>
Livrable	Fiche Emploi Formation Métier pour chacun des 16 métiers prioritaires (modèle à définir courant 2021).



Indicateurs de suivi	Proposition d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale et continue au regard des éléments constatés, promotion de nouveaux diplômés auprès des professionnels (exemple du nouveau référentiel du BTS Conseil et Communication de Solutions Techniques CSCT qui remplace le BTS Technico-Commercial en direction des entreprises de distribution de matériaux de construction notamment).
Calendrier de l'action	Le calendrier de l'action N°2 est en lien étroit avec le portrait sectoriel établi. Compte tenu du délai de production du portrait sectoriel, un objectif raisonnable sera fixé courant 2022 pour la production des premières fiches métier.



AXE 2 / ORIENTATION

Enjeu N°3 : Attractivité : Faire évoluer les représentations des métiers de la Construction

Axe 2	ORIENTATION
Intitulé de l'action N°3	Déconstruire les idées reçues : réalisation d'un outil digital interactif et ludique
Contextualisation de l'action	<p>Le secteur de la Construction est porteur d'emplois mais peine à recruter en raison de représentations peu attractives de ces métiers. Les vidéos métier sont nombreuses mais n'ont pas toujours l'impact souhaité par manque d'interactivité et d'adaptation au plus grand nombre.</p> <p>Le défi consiste à réaliser un outil digital innovant conçu en coopération avec les cosignataires du contrat d'objectifs et portant un regard différent sur les leviers favorisant l'orientation, afin de faire évoluer les représentations et susciter l'intérêt du grand public.</p>
Description de l'action	<p>Hiérarchiser et scénariser les principales idées reçues pour mieux les combattre de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approche ludique et participative pour l'utilisateur (QCM/Quizz, Serious Game...)- Faire passer les messages sur un ton humoristique et décalé- Accentuer le ressenti de sensations physiques- Travailler les notions clés de satisfaction client, de travail en équipe- Prolonger l'expérience utilisateur avec un appel à l'action. <p>Après élaboration du cahier des charges et étude des supports de diffusion présents sur le territoire, le choix concerté de la technologie sera fait pour optimiser la diffusion envers tous les publics.</p>
Public cible	Tous publics : demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, collégiens/lycéens, étudiants et parents (interrogation de tous les publics sur les idées reçues). Une vigilance particulière sera portée sur le contenu du message à transmettre auprès des élèves, étudiants, parents, salariés ou demandeurs d'emploi
Porteur de projet	Un groupe projet sera constitué des acteurs suivants : Région / Campus des Métiers et des Qualifications « Bâtisseurs de Construction d'Avenir » / Fédérations professionnelles / OPP BTP. Le porteur du projet qui sera déterminé dans ce cadre pourra élargir son groupe de réflexion à des personnes ressources sans lien avec le secteur de la Construction.
Partenaires associés	Rectorat / OPCO Constructys / Pôle Emploi / Groupement Évolution (CEP) / Cariforef
Ressources mobilisables	Casques de réalité virtuelle ou solution mixte WEB / réalité virtuelle : Région ORIENTIBUS Agences Pôle Emploi et Missions Locales, Sites Conseil en Évolution Professionnelle Salons virtuels pilotés par le Campus des Métiers et Qualifications, Sites WEB des fédérations professionnelles.
Engagement des partenaires publics	La Région s'engage à une diffusion de cet outil au sein des Orientibus. Le Campus des Métiers et des Qualifications s'engage à diffuser cet outil dans les salons physiques / virtuels ouverts au grand public.



	Le Rectorat s'engage à diffuser ce support auprès des établissements scolaires en attirant l'attention sur la nécessité de définir une stratégie de communication à l'égard des chefs d'établissement.
Engagement des fédérations professionnelles Engagement OPCO	Les fédérations professionnelles s'engagent à promouvoir cet outil en complément des vidéos métier réalisées. L'OPCO CONSTRUCTYS s'engage à promouvoir cet outil lors d'évènements et salons.
Livrable	Outil digital full Web ou réalité virtuelle
Cofinancement	Suite à la définition du cahier des charges, une maquette sera établie intégrant l'estimation financière du projet. Sur la base de l'estimation financière Il sera proposé dans le cadre du contrat d'objectifs un cofinancement de l'ensemble des signataires.
Indicateurs de suivi	Les indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (nombre de connexions, perception et implication des utilisateurs) seront proposés par le prestataire en fonction de la pertinence des outils de mesure à disposition.
Calendrier de l'action	ÉTAPE 1 = finalisation du cahier des charges, du plan de financement et désignation du porteur de projet (objectif décembre 2021) ÉTAPE 2 = conception et réalisation de l'outil (2022) ÉTAPE 3 = distribution de l'outil auprès des diffuseurs (2022) ÉTAPE 4 = diffusion auprès du public cible (2^{ème} semestre 2022)



Axe 2	ORIENTATION
<p>Intitulé de l'action N°4</p>	<p>Favoriser la diversité des rencontres entre publics ligériens en orientation et professionnels de la Construction</p>
<p>Contextualisation de l'action</p>	<p>Il est parfois difficile pour un jeune, un demandeur d'emploi, un salarié de caractériser son projet professionnel. Une découverte réussie de métiers de la Construction peut tenir à une rencontre singulière avec un professionnel du secteur qui aura su partager les valeurs de sa profession.</p> <p>De nombreux évènements et temps forts sont organisés par chaque fédération professionnelle et l'Education Nationale avec un relais via le Campus des Métiers et Qualifications « Bâtisseurs de Constructions d'Avenir ». Après étude de l'existant en Région, cette action a pour ambition de donner de la visibilité sur la richesse des métiers à une grande diversité de publics.</p>
<p>Descriptif de l'action prévue</p>	<p>Les signataires du contrat d'objectifs s'appuieront sur les dispositifs déployés par la Région, le Rectorat, les fédérations professionnelles, le Cariforef et le Campus des Métiers et des Qualifications « Bâtisseurs de Constructions d'avenir ».</p> <p>Au-delà des actions déployées par un ou plusieurs partenaires qui contribuent à cet objectif comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Semaine du bâtiment : évènement annuel organisé à l'initiative de la CAPEB et la FFB en lien avec le Campus des Métiers et Qualifications • Les Coulisses du bâtiment évènement annuel organisé par la FFB • Les animations Artisans messagers portées par la CAPEB • Les Concours / Compétitions à l'échelle nationale : Génies de la Construction ou internationale : les MOF et MAF (meilleurs ouvriers / apprentis de France) • Le Projet DiverCités : porté par le Rectorat pour attirer les étudiants de filières générales vers les métiers de la Construction par le biais de l'architecture urbaine. <p>Les dispositifs suivants feront l'objet d'un investissement commun et concerté :</p> <p>Rencontre Un Pro : Plan de communication piloté par le Cariforef et les fédérations professionnelles pour promouvoir la plate-forme d'échanges. La Région et le Cariforef fournissent les outils de communication (tutoriel / Webinaire) et les fédérations professionnelles s'engagent à des actions régulières de promotion auprès de leurs adhérents. Réunion de suivi 2 fois/an avec des indicateurs précis à mettre en place en réunion de pilotage.</p> <p>Choisir Mon Stage / Choisir Mon Apprentissage A partir des axes de communication définis par la Région sur ces deux outils (lancement de Choisir Mon Apprentissage le 15 février 2021 en parallèle de vidéos de promotion Choisir Mon Stage), des actions de valorisation auprès des dirigeants seront déclinées par les fédérations professionnelles via les outils suivants : lettre mensuelle, sites internet et réseaux sociaux, e-mailing et enquêtes annuelles lancées sur les besoins en stage et alternance.</p>



Descriptif de l'action prévue	<p>Conseillers Entreprises pour l'École Les Conseillers Entreprises pour l'École assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les services académiques et les établissements d'enseignement. Les CEE sont nommés par le Recteur et identifiés par les chefs d'établissement pour intervenir auprès des élèves en classe, lors des visites de l'Orientibus en collèges et lycées... Les CEE pourront être également sollicités pour les autres dispositifs indiqués.</p> <p>Salon Virtuel Construis Ton Avenir Ce salon propose une première édition 100% virtuelle le 18 mars 2021 à destination du grand public. À l'issue du salon, une réunion regroupant les fédérations, la Région, l'OPCO et le Campus des Métiers et Qualifications « Bâtisseurs de Constructions d'Avenir » permettra de valider la reconduction du salon en 2022 et, le cas échéant, de définir des axes d'amélioration continue incluant un plan de communication pour la prochaine édition. Les partenaires indiquent que cet évènement sectoriel doit être couplé dans l'agenda avec la Semaine du Bâtiment pour optimiser la communication</p> <p>Olympiades des Métiers En collaboration avec les instances de pilotage régionales de cette compétition, il sera proposé d'élargir la cible de public visé en invitant des demandeurs d'emploi, étudiants ou salariés en reconversion en lien avec les acteurs de l'orientation et de l'emploi. Ces mêmes acteurs réfléchiront à optimiser les démonstrations proposées au sein de l'espace de Promotion des Métiers en marge de la compétition (axe de progression pour les prochaines éditions).</p>
Public cible	Entreprises, collégiens, lycéens, demandeurs d'emplois, actifs en transition professionnelle et prescripteurs de l'emploi.
Porteurs	Région / Rectorat / Campus des Métiers et des Qualifications « Bâtisseurs de Constructions d'Avenir » / Fédérations professionnelles / OPCO
Partenaires associés	Pôle Emploi / Cariforef
Ressources mobilisables	<p>Les Conseillers Entreprises pour l'École (CEE) Construction : ils contribuent aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des jeunes. Leurs missions d'information sur le monde économique du secteur et ses métiers, de témoignage d'expérience professionnelle, de participation aux jurys d'examens s'appliquent à l'ensemble des formations du second degré à partir de la 6^{ème}.</p> <p>Ce réseau de CEE participe aux dynamiques locales avec les prescripteurs, les référents Orientation, les Comités Locaux Éducation-Économie (CLEE) et les établissements scolaires afin d'assurer une information de qualité sur l'orientation choisie.</p> <p>Ils agiront en complémentarité des inspecteurs de l'Éducation nationale, des centres d'information et d'orientation (CIO) et des conseillers Pôle Emploi ou CEP du groupement Évolution.</p> <p>Artisans messagers CAPEB pour l'action auprès des collèges, lycées et ORIENTIBUS de la Région.</p>
Engagement des partenaires publics	Les outils d'information et d'orientation de la plateforme « ChoisirMonMétier » du Cariforef permettront de relayer tous les évènements de promotion des métiers de



	<p>la Construction cités dans cette fiche action. Des canaux de diffusion complémentaires pourront être étudiés lors des prochains groupes techniques. Cette communication sera articulée avec la mission des CEE dans les établissements scolaires.</p>
<p>Engagement des fédérations professionnelles et de l'OPCO</p>	<p>Les fédérations et l'OPCO s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les offres de stage et d'alternance à la Région en créant des passerelles entre plateformes recensant les offres ; - Contribuer à enrichir l'outil Rencontre un pro / Choisir mon métier et le dispositif académique des Conseillers Entreprises pour l'École, via des candidatures de professionnels suite aux enquêtes lancées par les fédérations ; - Travailler une communication concertée sur les évènements clés du secteur.
<p>Engagements qualitatifs et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs Rencontre Un Pro : nombre de professionnels inscrits nombre de mises en relation effectives entre personnes inscrites et employeurs. Indicateurs Choisir Mon Stage / Choisir Mon Apprentissage : Nombre de stages proposés et nombre de contrats d'alternance proposés. Indicateurs Conseillers Entreprises pour l'École : renouvellement des conventions de partenariat entre les fédérations professionnelles Construction et l'académie de Nantes, représentativité de l'ensemble des métiers de la construction. Pour les salons, concours et évènements listés, prévoir des outils d'analyse adaptés à chaque évènement (ex : fiches contacts, indicateurs de fréquentation, outils de mesure efficaces).</p>
<p>Calendrier des actions</p>	<p>Le calendrier de chaque évènement sera suivi par les cosignataires du Contrat d'objectifs dans un objectif de concertation. Voici les priorités établies pour l'année 2021 :</p> <p>Rencontre Un Pro : première réunion de pilotage avec le Cariforef en avril 2021 Choisir Mon Stage / Choisir Mon Apprentissage : actions de communication à démarrer au premier semestre 2021</p> <p>Salon Construis Ton Avenir : La réunion de bilan sera effectuée en avril 2021 et pilotée par le Campus des Métiers et des Qualifications « Bâtisseurs de Constructions d'Avenir ». En cas de reconduction du salon en 2022, un plan de communication sera établi par les instances de pilotage au second semestre 2021.</p> <p>Olympiades des Métiers Liste des métiers sélectionnés à fournir en octobre 2021. Organisation de l'espace promotion des Métiers à définir en concertation (Région et organisations professionnelles).</p>



AXE 3 / FORMATION

Enjeu N°5 : Faire monter en compétences les enseignants et formateurs en CFA pour répondre aux enjeux énergétiques

Axe 3	FORMATION
Intitulé de l'action N°3	Déploiement du programme de formation FEEBAT aux économies d'énergie à l'échelle régionale.
Contextualisation de l'action	<p>FEEBAT est un programme national de formation aux économies d'énergies dans le bâtiment. Il s'adresse depuis 2007 aux artisans et depuis 2018, aux enseignants des écoles d'architecture, des lycées et des CFA dans 31 académies. Ce programme est doté d'un plan national de communication.</p> <p>A l'échelle régionale, son déploiement consiste à adapter le plan national de formation et de communication aux caractéristiques du territoire (établissements proposant des formations initiales, diplômes et titres, du CAP au BTS, pour des élèves, des étudiants et apprentis).</p> <p>Au-delà de ce déploiement, une action régionale vise l'adaptation des plateaux techniques aux caractéristiques du programme.</p> <p>Pour la région académique des Pays de la Loire, le déploiement concerne plus de 120 établissements (Éducation nationale, CFA publics et privés, CCCA-BTP, compagnons, MFR...) et environ un millier d'enseignants et formateurs de CFA à former.</p> <p>Des référents, formateurs professionnels ou employés en activité dans les entreprises, seront mobilisés pour la formation des enseignants et formateurs de CFA.</p> <p>Le parcours de formation FEEBAT est composé de 5 modules :</p> <ul style="list-style-type: none">- M0 : Maîtriser les enjeux de la rénovation énergétique- M1 : Maîtriser les principes de la performance énergétique (M0 + M1 = tronc commun obligatoire pour tous)- M2 : Conduire un diagnostic de rénovation énergétique- M3 : Concevoir des programmes de travaux de rénovation- M4 : Réaliser des programmes de travaux de rénovation <p>Les modules M0+M1 constituent le tronc commun du programme. Ils visent la construction d'une culture commune de la performance énergétique et concernent la plupart des acteurs à former : enseignants et formateurs de CFA.</p>
Description de l'action	<p>Piloter la transposition du plan de communication FEEBAT au niveau régional, promouvoir la formation de référents en rénovation énergétique, donner envie aux professionnels du bâtiment de créer du lien avec le corps enseignant.</p> <p>Cette action se décline en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser une communication régionale du programme FEEBAT national pour adapter l'information- Favoriser l'implication des professionnels dans la relation aux enseignants comme vecteur de nouvelles compétences <p>Participer au pilotage du déploiement de la formation des enseignants et formateurs. Faire un état des lieux des plateaux techniques existants en lycées / CFA et des mises à jour nécessaires pour la pratique métier.</p>
Public cible	Enseignants de l'Éducation nationale et formateurs en CFA publics / privés Professionnels du bâtiment susceptibles de devenir formateurs référents FEEBAT




Porteur du projet	RECTORAT inspection académique pour le déploiement du programme FEEBAT / Campus des Métiers et des Qualifications “Bâtisseurs de Construction d’Avenir”
Partenaires associés	Région / Fédérations professionnelles du bâtiment FFB et CAPEB
Ressources mobilisables	Formateurs certifiés FEEBAT RENOVE intervenant pour les fédérations du bâtiment, ils pourront être des personnes relais auprès des professionnels Plateaux techniques PRAXIBAT (liste ADEME) + plateaux techniques en CFA et lycées.
Engagement des partenaires publics	<p>Actions des partenaires publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir en Région le kit complet pour devenir formateur référent FEEBAT incluant les éléments de recrutement, habilitation ou certification - Transmettre les outils de communication aux fédérations à destination des professionnels (modalités et types d’engagement, planning, éléments de rémunération) - Communiquer auprès des entreprises du bâtiment, adhérentes au Campus des Métiers et Qualifications « Bâtisseurs de Construction d’Avenir » - Faire un état des lieux des plateaux techniques des lycées publics et effectuer les mises à jour nécessaires - Communiquer auprès des chefs d’établissement en collèges / lycées et directeurs de CFA. <p>Dans le cadre de futurs appels à projets pour l’investissement des CFA, la Région s’engage à participer à la mise à niveau, si nécessaire, des plateaux techniques en CFA, après analyse de l’existant PRAXIBAT et prise en compte des préconisations FEEBAT pour des maquettes expérimentales.</p>
Engagement des branches professionnelles	Les fédérations professionnelles s’engagent à communiquer auprès de leurs adhérents sur ce dispositif.
Engagement OPCO	L’OPCO CONSTRUCTYS s’engage à communiquer sur le dispositif de formation FEEBAT auprès de ses adhérents. L’OPCO s’engage à étudier les solutions les plus appropriées de financement de formation de formateurs.
Indicateurs de suivi	Nombre de professionnels identifiés par les fédérations professionnelles Nombre de formateurs référents certifiés FEEBAT RENOVE en 2022.
Calendrier de l’action	<p>Voici les principales étapes du projet prévues en 2021 à titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mai / Juin 2021 : Informations sur le recrutement de professionnels et la certification pour devenir référent expert FEEBAT - Juin 2021 : Discussion avec les fédérations professionnelles sur le plan de communication auprès des adhérents - Septembre / Octobre 2021 : Identification des professionnels motivés pour devenir référents et former les enseignants - Novembre / Décembre 2021 : Organisation logistique de la formation de formateurs - Janvier à avril 2022 : Lancement des formations de référents - Septembre 2022 : Démarrage du plan de formation des enseignants.



AXE 3 / FORMATION

Enjeu N°6 : Développer un parcours d’orientation et de formation envers les publics éloignés de l’emploi

Axe 3	FORMATION
Intitulé de l’action N°6	Proposer des parcours qualifiants adaptés au secteur Construction pour les publics non francophones.
Contextualisation de l’action	<p>Contexte de l’action proposée :</p> <p>PREPA AVENIR est un dispositif Région permettant à des personnes éloignées de l’emploi de de construire et de valider un projet professionnel.</p> <p>PREPA AVENIR 2 est le dispositif dédié aux publics non francophones possédant un titre de séjour autorisant à travailler et inscrits à Pôle Emploi. Depuis septembre 2019, plus de 500 stagiaires ont intégré ce dispositif présent sur les 5 départements. Le vivier de main d’œuvre est important et les projets professionnels de ce public démontrent un intérêt pour le secteur de la Construction.</p> <p>Les freins à l’emploi sont souvent caractérisés par un faible niveau de français et la méconnaissance des codes du marché du travail en France.</p> <p>L’enjeu de l’action décrite ci-après est de réaliser des parcours ‘sur mesure’ qualifiants, pilotés par la Région et l’OPCO à destination des entreprises du secteur Construction.</p>
Description détaillée de l’action	<p>Cette action mobilisera le dispositif PREPA AVENIR 2 avec une validation du niveau de français à visée professionnel en sortie de niveau A2 (A2 = compréhension des consignes simples de travail). Suite à cette étape PREPA AVENIR 2, le demandeur d’emploi poursuivra son parcours via différentes possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d’alternance (durée adaptable selon le profil) - Formation certifiante Région - VISA Métiers - POEI / POEC / AFPR ou parcours TPME <p>Point de vigilance : la réussite des parcours pour les publics non francophones doit comprendre un accompagnement social tout au long du parcours. Cet accompagnement doit être défini en collaboration avec tous les porteurs de projet et Pôle Emploi.</p>
Public cible	Demandeurs d’emploi non francophones avec titres de séjour autorisant à travailler
Porteurs projet	Région / OPCO ConstructyS
Partenaires associés	Branches professionnelles / Pôle Emploi / ARACT Autres prescripteurs : Missions Locales, les Départements, CAP Emploi, L’ARACT interviendra auprès des entreprises pour les accompagner dans la démarche d’intégration vecteur de réussite à l’embauche.
Ressources mobilisables	<p>Région Formation PREPA Avenir 2</p>  <p>Pour les moins de 26 ans résidant en Pays de la Loire : possibilité de financer des permis de conduire avec l’abondement CPF disponible via la plateforme « Mon Compte Formation ».</p> <p>Dispositif HOPE pour les publics réfugiés.</p>



Engagement des partenaires publics	Déploiement de l'offre de formation (Région) Sourcing de candidats (Pôle Emploi, Mission Locale, les Départements, CAP Emploi) Rémunération des stagiaires de la formation continue pendant le dispositif PREPA AVENIR 2 (Région)
Engagement des branches professionnelles	Les branches professionnelles s'engagent à valoriser ce dispositif via leurs outils de communication à destination des professionnels. Les organisations professionnelles invitent les entreprises à s'investir dès le début du parcours via les actions suivantes (et/ou) : Présentation des métiers (auprès des organismes de formation mandataires de PREPA AVENIR 2 ou via plate-forme Rencontre Un Pro) et proposition de stages découverte de moins d'un mois Candidature pour devenir jury de validation du projet professionnel Proposition de suite de parcours en alternance ou stage à l'issue de PREPA AVENIR 2 Proposition de contrat de travail CDD / CDI à l'issue du parcours qualifiant.
Engagement OPCO	CONSTRUCTYS s'engage à proposer une ingénierie de parcours « sur mesure » relevant de son champ de compétences à l'issue de PREPA AVENIR 2 en fonction des besoins du candidat et des entreprises. Les suites de parcours en contrat d'alternance seront pilotées par CONSTRUCTYS. Les parcours de type POEI / POEC / AFPR, parcours TPME pourront faire l'objet d'une collaboration entre l'OPCO et Pôle Emploi incluant des modalités pédagogiques adaptées (type AFEST).
Engagements qualitatifs et indicateurs de suivi	Nombre de personnes recrutées en sortie de parcours qualifiant. Indicateurs concernant PREPA AVENIR 2 : nombre de professionnels de la Construction ayant proposé des stages découverte et nombre de jurys constitués.
Calendrier de l'action	Démarrage en 2021 sous réserve de mise en place des rubans pédagogiques incluant l'accompagnement social tout au long du parcours.



AXE 4 / RECRUTEMENT, ACCÈS À L'EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Enjeu N°7 : Impliquer les employeurs dans la formation des futurs salariés.

Axe 4	Accès à l'emploi, recrutement et insertion professionnelle
Intitulé de l'action N°7 	Renforcer la relation Employeurs - Organismes de Formation - Demandeurs d'emploi en s'appuyant sur l'offre « REGION FORMATION - VISA Métiers »
Contextualisation de l'action	<p>La Région s'engage à adapter l'offre de formation régionale au titre des programmes Région formation VISA Métiers pour qualifier les demandeurs d'emploi dans les métiers où les besoins de recrutement sont identifiés.</p> <p>Pour vérifier l'adéquation des formations à la demande économique et à la demande sociale, les indicateurs prioritairement mobilisés sont le nombre d'entrées en formation et le taux d'insertion en sortie de formation. Une attention particulière est apportée à l'implication des entreprises tout au long du parcours apprenant.</p>
Description de l'action	<p>Il faut favoriser la mise en place d'un outil de suivi simplifié en direction de l'OPCO et des organisations professionnelles précisant les sessions à venir incluant les coordonnées de chaque organisme de formation.</p> <p>Sur cette base, l'OPCO et les branches, le cas échéant, prennent contact avec les organismes de formation pour étudier les possibilités d'accueillir des stagiaires, pendant la formation (périodes de stage) ou à l'issue de la formation (recrutement).</p> <p>Une réflexion sera engagée autour de la participation des OPCO et des fédérations professionnelles aux dialogues de gestion organisés par la Région avec ses mandataires (organismes de formation).</p> <p>Dans le cadre du Groupe technique du contrat d'objectifs, des pistes d'action seront étudiées avec les organismes de formation et les conseillers entreprises Pôle Emploi concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre stagiaires / entreprises lors de sessions d'information collective ou au démarrage de la formation VISA Métiers sur chaque territoire EFOP - Mise en place de jobs dating en clôture des parcours de formation. <p>L'animation territoriale au sein des CLEFOP doit répondre à la problématique d'insertion de ces stagiaires dans les bassins d'emploi concernés.</p>
Public cible	Demandeurs d'emploi et entreprises
Porteur	Région via offre de formation certifiante VISA Métiers
Partenaires associés	Fédérations professionnelles / OPCO et Pôle Emploi
Autres Partenaires	<p>Via le lot 13 Visa Métiers, la Région propose les formations certifiantes suivantes de niveau CAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre Pro Monteur réseau électriques aéro-souterrains - Titre Pro Installateur de réseaux de télécommunications. <p>Afin de répondre aux exigences des clauses d'insertion des marchés de pose de fibre optique du département de Loire-Atlantique, une action de mobilisation des entreprises concernées sera proposée.</p>



	Cette action est en lien avec la fiche action N°2 sur la relation emploi formation orientation du métier de monteur réseaux électriques et fibre identifié comme métier en tension (Fédération Régionale des Travaux Publics).
Ressources mobilisables	Programme régional des formations qualifiantes (tableau de suivi mensuel)
Engagement des partenaires publics	La Région s'engage à diffuser un outil de suivi mensuel ou trimestriel identifiant les sessions VISA Métiers sur le territoire : dates de démarrage et dates de fin a minima.
Engagement des branches professionnelles	Les branches professionnelles s'engagent à diffuser ces documents de suivi et sensibiliser les entreprises aux étapes clés de rencontre avec les stagiaires (accueil en stage, jurys de fin de session de formation). Les entreprises pourront organiser des sessions de recrutement en fin de parcours VISA Métiers.
Engagement OPCO	L'OPCO CONSTRUCTYS est destinataire du tableau de suivi et pourra en informer ses adhérents.
Livrable	Tableau de suivi des lots de formation extrait du Programme Régional des Formations Qualifiantes
Engagements qualitatifs et indicateurs de suivi	Nombre de stages proposés aux candidats VISA Métiers. Nombre de stagiaires recrutés à l'issue de la formation.
Calendrier de l'action	Début des remontées d'informations : 1 ^{er} semestre 2021



ANNEXE 2 : CADRE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS ENTREPRISES POUR L'ÉCOLE (CEE)

DECRET NO 2017-960 DU 10 MAI 2017 RELATIF AUX CONSEILLERS ENTREPRISES POUR L'ÉCOLE

« Art. D. 331-65. – Les Conseillers Entreprises pour l'École assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles ou interprofessionnelles et les services académiques et les établissements d'enseignement.

« Ils contribuent aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des élèves, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7.

« Art. D. 331-66. – Une convention conclue entre le recteur d'académie et les représentants des organisations professionnelles ou interprofessionnelles définit les objectifs et les conditions d'exercice des missions des Conseillers Entreprises pour l'École. Elle est conclue pour une durée de trois ans.

« Art. D. 331-67. – Les Conseillers Entreprises pour l'École sont des représentants des professions désignés par les recteurs d'académie sur proposition des organisations professionnelles ou interprofessionnelles.

« Les candidatures, assorties de propositions portant sur l'étendue et la durée des missions susceptibles d'être confiées à chaque Conseiller Entreprises pour l'École, sont présentées au recteur d'académie par les organisations professionnelles ou interprofessionnelles ayant conclu une convention prévue à l'article D. 331-66.

« Un arrêté du recteur d'académie fixe chaque année la liste nominative des Conseillers Entreprises pour l'École. »

Le Conseiller Entreprises pour l'École est

- un employeur, un salarié ou un artisan en activité,
- reconnu pour son expertise dans son secteur d'activité,
- volontaire pour contribuer à la relation École-Entreprise.

Sur proposition de son organisation professionnelle et après avis de l'inspecteur de la filière, la candidature est proposée au Recteur d'académie pour nomination.

Le CEE nommé reçoit une lettre de mission individuelle qui précise sa mission, son périmètre d'intervention, le lieu d'exercice et la durée.

Périmètre d'intervention

- Les missions du CEE s'appliquent à l'ensemble des formations du second degré, de la 6^{ème} à la terminale, pour toutes les voies de formation, initiale dont l'apprentissage, continue et validation des acquis de l'expérience.
- L'étendue des missions est précisée dans la lettre de mission individuelle.

Lieu d'exercice et durée

- Le périmètre géographique correspond aux bassins de formation incluant un ou plusieurs CLEE (Comité Local Éducation-Économie).
- La durée d'exercice est fixée d'une à trois années.

Missions du Conseiller Entreprises pour l'École

- Informer sur le monde économique et les métiers du secteur dans le cadre du parcours Avenir
- Témoigner selon son expérience professionnelle, valoriser le secteur d'activité, promouvoir l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre
- Promouvoir les trois voies de formation : initiale dont l'apprentissage, continue et validation des acquis de l'expérience
- Participer au développement qualitatif et quantitatif des périodes en entreprise
- Contribuer, de par son réseau à la formation continue des personnels de l'Éducation nationale en favorisant le développement des périodes d'immersion en entreprise
- Participer à un ou plusieurs CLEE du département en fonction des thématiques
- Participer à toute action conduisant à la réussite des jeunes ou favorisant la persévérance scolaire
- Participer aux jurys d'examens des diplômes professionnels, aux contrôles en cours de formation (CCF), aux Validations des acquis de l'expérience (VAE), et aider à leur constitution via la participation aux différentes commissions (exemple : sujets d'examens académiques)
- Assurer la présidence ou la vice-présidence des jurys selon les diplômes
- Contribuer à l'élaboration d'actions spécifiques de formation au niveau d'un territoire
- Apporter sa contribution auprès des enseignants sur l'accueil des jeunes au sein de l'entreprise (stage et alternance), connaissance des codes de l'entreprise, ...

Annexe 3 : les 12 points clés pour une voie professionnelle renouvelée



12 POINTS CLÉS POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE RÉNOVÉE

1

Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

2

Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie professionnelle



3

De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels



4

Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir

5

La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes

6

Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes



7

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

8

Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles



9

Une 2nde professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible

10

Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

11

En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir

12

Réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel



Annexe 4 : Lexique

LISTE ET SIGNIFICATION DES ACRONYMES présentés par ordre alphabétique

AFEST Action de Formation En Situation de Travail	FEEBAT Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment
AFPR Action de Formation Préalable au Recrutement	FNE Fonds National de l'Emploi
BMO Besoin en Main d'Œuvre	GE Groupement d'Employeurs
CAFOC Centre Académique de Formation Continue	GEIQ Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle	GEPP Gestion des Emplois et des parcours Professionnels
CARIF-OREF Centre animation ressources d'information sur la formation - observatoire régional emploi formation	GPEC Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
CCCA BTP Comité Central de Coordination de l'Apprentissage dans le Bâtiment et les Travaux	GT Groupe de travail
CDC Caisse des dépôts et consignations	ONISEP Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
CDD Contrat à durée déterminée	OPCO Opérateurs de compétences
CDI Contrat à durée indéterminée	OPP BTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
CEP Conseil en Évolution Professionnelle	PRAIXIBAT outil de formation aux techniques de l'efficacité énergétique des bâtiments
CFA Centre de Formation des Apprentis	PIC Plan d'Investissement dans les Compétences
CLEE Comité Local Éducation-Économie	PME Petite et Moyenne Entreprise
CLEFOP Comité Local de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles	POEC Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective
CMQ Campus des Métiers et des Qualifications	PRF Plan Régional de Formation
COFIL Comité de Pilotage	SPE Service Public de l'Emploi
COTECH Comité TECHnique	SPP Section Paritaire Professionnelle
CPF Compte Personnel de Formation	SREFOP Stratégie régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelles
CPNEFP Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle	TPE Très Petite Entreprise
CQP Certificats de Qualification Professionnelle	VAE Validation des Acquis de l'Expérience
CREFOP Le Comité régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles	
DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	
EFOP Emploi Formation Orientation Professionnelles	

